



CEMCAP

COMPAGNIE DES EXPERTS MÉDECINS PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

www.cemcap.fr

Message du Président - 8 janvier 2026

Président

Docteur Pierre de MARICOURT

Vice-présidents

Docteur Thierry BRICHE

Professeur Raphaël GAILLARD

Professeur Jean-Rémi FENOLLAND

Docteur Stéphanie SCHERIER

Secrétaire général

Docteur Hani-Jean TAWIL

Secrétaire générale adjointe

Docteur Stéphanie SCHERIER

Trésorier

Professeur Thomas GREGORY

Trésorier adjoint

Docteur Marjorie CHEZE

Anciens Présidents

Docteur Patrice BODENAN[†]

Professeur Denis SAFRAN

Conseil d'administration :

Docteur Richard AZIZA

Docteur Philippe BARIL

Docteur Pascal BOUSQUIER

Docteur An CHUC

Docteur Laurent DUGUE

Docteur Sonia GAUCHER

Docteur Pierre LOULERGUE

Docteur Christophe MEUNE

Docteur Jean-Paul RWABIHAMA

Chargée de Mission auprès du Président

Docteur Christine ESTEVE

Chères consœurs, chers confrères,

Je vous présente au nom de la CEMCAP tous nos vœux de santé, bonheur et réussite à vous et à vos proches pour cette année 2026.

L'année 2025 s'est terminée par la prestation de serment des nouveaux experts de la Cour d'Appel de Paris. 22 nouveaux médecins ont été nouvellement inscrits. Nous les félicitons et leur souhaitons la bienvenue.

En ce début d'année, je souhaite rappeler aux experts quinquennaux (réinscrits sur la liste en 2022) et aux experts probatoires (inscrits sur la liste 2024) qu'ils doivent effectuer leur demande de réinscription auprès de la Cour d'Appel pour le 1^{er} janvier 2027. Chaque année un certain nombre d'experts oublient de le faire et les demandes passées le délai sont systématiquement refusées.

Pour cela, il faudra impérativement envoyer la demande de réinscription avant le 28 février 2026.

Il vous faut noter que désormais, dans le cadre de la modernisation et de la simplification de la Justice, la procédure est dématérialisée. Les candidatures adressées au format papier ne seront pas prises en compte. Nous vous rappelons également la nécessité de justifier de formations régulières chaque année. Cet élément est particulièrement suivi par la commission d'évaluation des demandes de réinscription, un défaut de formation pouvant être sanctionné par une décision de rejet de la candidature de réinscription.

Pour tous les autres, il est nécessaire de préparer votre compte rendu annuel d'activité, à envoyé également avant le 1^{er} mars.

Enfin n'oubliez pas la première formation de l'année organisée par la CEMCAP sur le format des « 120 minutes de la CEMCAP » qui aura lieu jeudi 15 janvier 2026 à 20h à l'hôpital Sainte Anne (amphithéâtre Deniker) sur le sujet de la victime par ricochet.

Venez nombreux ! Les inscriptions se font sur le site internet de la compagnie (cemcap.fr), tout comme pour le renouvellement de votre adhésion à la compagnie pour cette année 2026.

Bien fraternellement,

Pierre de Maricourt
Président de la CEMCAP